



## Assemblée annuelle des parents

Madame,  
Monsieur,

*C'est la rentrée!* Les activités de l'école se mettent graduellement en place. Aussi, nous vous invitons à votre assemblée annuelle de parents qui se tiendra le jeudi 15 septembre 2022 à compter de 19 heures à la cafétéria de l'école La Source.

Le but de cette rencontre est de vous donner un aperçu de l'organisation scolaire 2022-2023 et d'élire les représentantes et représentants des parents du conseil d'établissement de l'école.

Vous trouverez au verso de ce document l'ordre du jour. Veuillez l'avoir en main lors de la rencontre.

Au plaisir de vous rencontrer,

Parent et présidente du  
conseil d'établissement,

Karine Dostie

La directrice de l'école La Source,

Sylvie Rivest

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
JEUDI 15 septembre 2022 à 19 h  
**Cafétéria de l'école La Source**

**ORDRE DU JOUR**

	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de l'assemblée annuelle des parents</li><li>2. Désignation d'une ou d'un secrétaire d'assemblée</li><li>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</li></ol>
	<ol style="list-style-type: none"><li>4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 16 septembre 2021</li><li>5. Organisation scolaire et clientèle 2022-2023</li><li>6. Période de questions</li></ol>
	<ol style="list-style-type: none"><li>7. Explication sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)</li></ol>
	<ol style="list-style-type: none"><li>8. Procédures d'élections : président d'élection, secrétaire et scrutateurs</li><li>9. ÉLECTIONS 2022-2023<ol style="list-style-type: none"><li>9.1 Élection des parents au conseil d'établissement</li><li>9.2 Élection du parent représentant au comité de parents et substitut</li><li>9.3 Élection du parent au comité EHDA</li><li>9.4 Nomination d'un parent substitut du conseil d'établissement pour compléter un poste qui deviendrait vacant en cours d'année</li><li>9.5 Recommandation de l'assemblée annuelle sur la formation d'un organisme de participation des parents</li></ol></li><li>10. Autres sujets <hr/><hr/><hr/></li><li>11. Levée de l'assemblée</li></ol> <p style="text-align: center;"><b>Durée de la rencontre : 60 minutes maximum</b></p>